

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 16/03/2026

*Date d’Affichage : 16/03/2026

*Conseillers en exercice : 23

*PRESENTS : 23

*VOTANTS : 23

L’an deux mil vingt six, le 20 Mars à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur Thierry BRUN, Maire

Etaient présents : Mr BRUN Thierry, Maire

Mme VILLE-VALLEE Florence, Mr PLAIGNAUD Michel, Mme CORNELOUP Isabelle, Mr REVEILLERE Dominique, Mme MORNACCO Monique, Mr NIFA Mohammed Adjoints,
Mr ABDUL Mussawir, Mme AKRICHE Tanya, Mme BARRIE Claudine, Mr COLLINEAU Claude, Mme DAGUENET Nadine, Mr DIARRA Fodié, Mr DUMEUNIER David, Mme FREY Florence, Mr GLENAT Bernard, Mme MALLET Françoise, Mr MAUGENDRE Sébastien, Mr NAIMI Yacine, Mme NAUDI-BONNEMAISON Sophie, Mme ROMAGNÉ Anne-Sophie, Mr ROUSSELET Thierry, Mme SÖNNICHSEN Sophie,

Monsieur ABDUL Mussawir, Benjamin des membres du Conseil, a été choisi Secrétaire de séance.

**DEL 8 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES
FINANCES, INVESTISSEMENTS ET RECETTES**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Conseil Municipal a la faculté de former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d’étudier les questions soumises au conseil, soit par l’administration, soit par l’un des membres en vertu de l’article L2121-22 du CGCT.

Considérant qu’elles sont convoquées par le Maire qui en est le Président de droit et qu’elles sont en charge de l’étude et des propositions nécessaires au Conseil Municipal dans les différents domaines relevant de leur compétence,

Considérant les propositions faites par Monsieur le Maire au Conseil

Le Conseil Municipal, à l’unanimité,

DECIDE suite à une explication détaillée de Monsieur le Maire, la création de la **commission des Finances, Investissements et Recettes,**

DIT qu’elle sera composée de 8 membres ,

DESIGNE : Madame Isabelle CORNELOUP, Madame Florence VILLE-VALLÉE, Monsieur, Michel PLAIGNAUD, Monsieur Dominique RÉVEILLÈRE, Madame Monique MORNACCO, Monsieur Mohammed NIFA, Monsieur David DUMEUNIER, Monsieur Thierry ROUSSELET,

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l’exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte dès sa transmission
en Sous-Préfecture le

Fait à Margency, le 23/03/2026

La présente délibération peut faire l’objet
d’un recours pour excès de pouvoir devant le T.A
de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter
de sa publication ou notification.

Le Maire,

Thierry BRUN

Accusé de réception en préfecture
095-21956095-20260323-DEL820032026FIN-DE
Date de rétrotransmission : 23/03/2026
Date de réception préfecture : 23/03/2026